



Le stationnement à Jean Minjoz

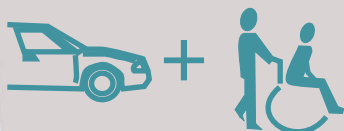
En règle générale :

Vous venez à l'hôpital Jean Minjoz, le stationnement à utiliser est le parking visiteurs à l'extérieur du CHU placé en haut et à droite de l'hôpital.

Exceptions :



Vous conduisez et êtes handicapé : vous pouvez stationner dans l'enceinte de l'établissement.



Vous accompagnez une personne handicapée, âgée ... ou un patient aux urgences : vous pouvez recourir au "dépose minute" et devez ensuite stationner votre véhicule au parking visiteurs.



Vous venez chercher un patient sortant qui présente des difficultés pour marcher : vous devez, avant de pénétrer dans l'enceinte, vous munir du bon de sortie.

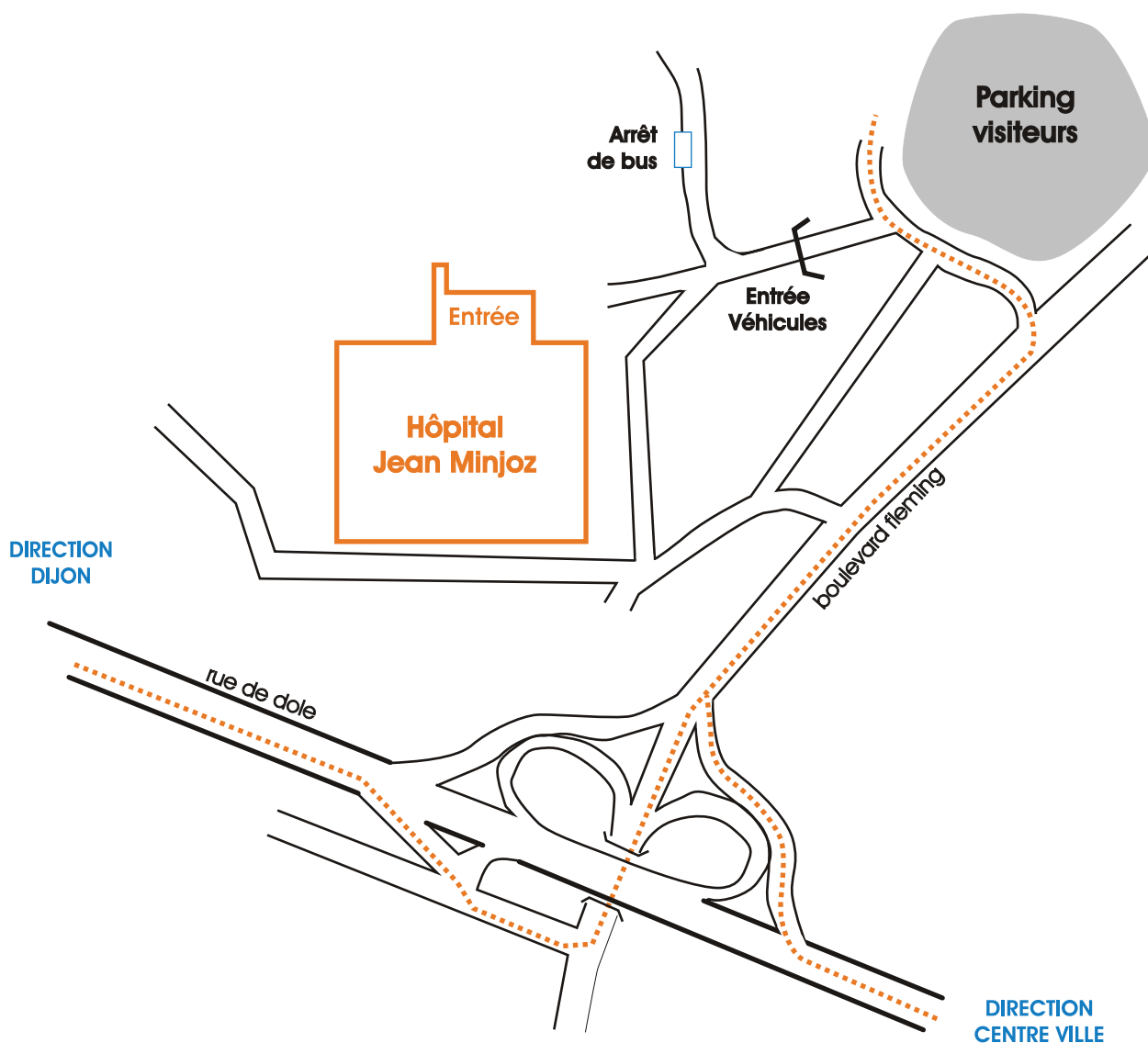


Vous pouvez laisser votre véhicule sur le parking relais de Micropolis et emprunter la ligne 10 des transports en commun. (Ligne D le dimanche)



Merci

de votre compréhension
et de votre civisme.



Le stationnement n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'hôpital. Un parking, situé à l'extérieur est aménagé à proximité de l'établissement. Seules les personnes munies d'une carte handicapé sont autorisées à pénétrer avec leur véhicule dans l'enceinte de l'établissement. Pendant les travaux d'extension de l'hôpital, des restrictions temporaires d'accès peuvent être mises en place.